



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 109484

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'augmentation du nombre de cambriolages dans l'agglomération parisienne. Il souhaiterait connaître les mesures qu'il compte prendre pour remédier à ce constat.

Texte de la réponse

La lutte contre les cambriolages constitue une priorité assignée à l'ensemble des services de la Préfecture de Police. Si le nombre des cambriolages constatés sur l'ensemble de l'année 2011 sur le ressort de l'agglomération parisienne a progressé de 7,4 % par rapport à 2010, il convient néanmoins de souligner leur net infléchissement par rapport à la tendance du début de l'année où ils enregistraient, pour le premier trimestre 2011, une évolution de 16,7%. L'étude des faits constatés depuis 2001 permet également de relativiser l'augmentation enregistrée ces deux dernières années. En effet, en 2001, 53 443 cambriolages étaient constatés contre 35 031 en 2011. Il est à noter que pour le seul mois de décembre 2011, un recul des cambriolages a été enregistré sur l'agglomération parisienne avec une baisse de 5,3 % par rapport au mois de décembre 2010, dont une baisse sensible de 10,2 % pour Paris, de 7,1 % pour la Seine-Saint-Denis et de 7,6 % pour le Val-de-Marne. Il convient également de souligner l'orientation favorable des indicateurs d'activité des services de police, sur l'ensemble de l'année 2011, avec la progression de 7,4 % du nombre des faits élucidés et de 6,3 % du nombre des personnes mises en cause, en notant plus particulièrement la progression des faits élucidés par les services de la Seine-Saint-Denis (+16,4 %) par rapport à l'année 2010. Afin de lutter contre les cambriolages, plusieurs dispositifs ont été mis en oeuvre au sein de l'agglomération parisienne. Il s'agit d'une part, du déploiement des patrouilles en binômes, d'organisation d'opérations de sécurisation renforcée (O. S. R.), d'opérations dissuasives et de flagrant délit réalisées conjointement avec les effectifs de la brigade anti criminalité et de la formation motocycliste urbaine et du suivi des « opérations tranquillité vacances » qui constituent des moyens de lutte contre les cambriolages. D'autre part, depuis la mise en place de la police d'agglomération, le renforcement de la coordination régionale, assurée au quotidien par l'état major de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne permet des échanges immédiats entre les salles d'information et de commandement d'Île-de-France. Enfin, dans le cadre du plan de vidéo protection parisien (PVPP), des zones recensées comme sensibles de la capitale seront dotées d'un millier de caméras. L'ensemble des effectifs de la DSPAP ont assisté à des réunions de sensibilisation afin qu'ils puissent recourir aux caméras installées aux abords des bâtiments officiels et d'enseignes privées dans le cadre de leurs missions de voie publique et d'enquêtes judiciaires. Le logiciel d'uniformisation des procédures d'identification (LUPIN), recensant les éléments, traces et indices prélevés sur les cambriolages a été étendu à tous les services de police de la petite couronne pour faire progresser le taux d'élucidation dans ce domaine. Face à la persistance des vols de luxe (bijoux, oeuvres d'art...) ou de vols commis dans des locaux industriels et commerciaux, la DSPAP a mis en place, depuis le 26 avril 2010, un protocole de travail pour lutter contre les cambriolages, dans un secteur particulièrement ciblé et localisé dans l'ouest de l'agglomération parisienne (Levallois-Perret, Saint-Cloud, Boulogne, Neuilly-sur-Seine, Asnières-sur-Seine, Clichy-la-Garenne et les

départements des 8e , 16e et 17e arrondissements). Des actions de prévention, telle que la diffusion d'une plaquette intitulée « Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes » réalisée par le ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration a été réalisée dès la mi-juillet 2010 en plusieurs milliers d'exemplaires. Des fiches réflexes sont également distribuées aux riverains et commerçants et des échanges ont régulièrement lieu au cours de séances publiques ou des réunions de quartier.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109484

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5324

Réponse publiée le : 3 avril 2012, page 2781